

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 20 au 26 juin :

Au cours des 7 derniers jours, les cumuls ont été hétérogènes au sein de la région :

- Côte d'Or : 9 à 22 mm avec les plus forts cumuls relevés dans le nord Côte de Nuits et dans les Hautes Côtes de Beaune,
- Nièvre : 15 à 38 mm
- Jura : 30 à 42 mm
- Saône et Loire : 15 à 65 mm,
- Yonne : 13 à 53 mm. Les secteurs de l'Auxerrois et notamment du Chablisien ont été les plus concernés.

Prévisions du 28 juin au 03 juillet

Jusqu'à jeudi, les conditions estivales perdurent. Un risque orageux est annoncé pour vendredi-samedi. Puis un temps couvert et légèrement plus frais est prévu pour dimanche et lundi.

Grêle : quelques dégâts sont notés dans l'Yonne du côté de Chitry et Saint Bris le Vineux suite au passage orageux du 21 juin.

STADES VEGETATIFS

Vignobles	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	Baies taille de plomb	Fermeture de la grappe
Côte d'Or	Baies taille de plomb	Fermeture de la grappe
Yonne	Baies taille de plomb	Baies à taille de pois
Nièvre	Baies taille de plomb	Baies taille de pois
Franche-Comté	Baies taille de plomb	Début fermeture de la grappe

Dans les parcelles les plus précoces, le stade fermeture de la grappe est proche ou déjà atteint. Le millésime 2023 se rapproche peu à peu de l'année 2022 avec un retard de quelques jours (3 à 10 jours selon les secteurs).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIOU

Situation :

246 observations ont été réalisées sur le réseau BSV, hors TNT. La maladie est détectée dans 2 parcelles sur 3 mais avec des fréquences de ceps touchés très variables : d'une tache par parcelle à plusieurs taches par ceps.

Une sortie de taches est en cours. Elle correspond aux contaminations qui ont lieu depuis le 18 juin et lors des épisodes pluvieux dans les jours qui ont suivi.

- **sur feuilles**, la situation est la suivante à ce jour :

- Dans la Nièvre et en Côte d'Or, les nouvelles taches sont rares.
- Dans l'Yonne et le Jura, de nouveaux symptômes sont apparus récemment dans de nombreuses parcelles. Désormais le mildiou est visible dans 9 parcelles sur 10 du réseau BSV.
- En Saône et Loire, une évolution est notée principalement dans le Mâconnais et le Beaujolais.

Les contaminations qui ont pu se produire lors des pluies qui sont intervenues jusqu'en fin de semaine dernière n'ont pas toutes terminé leur incubation. Un bilan de cette séquence pluvieuse ne pourra pas être dressé sur feuilles avant fin de cette semaine-début de la suivante.

- **sur grappes**, l'évolution concerne à nouveau des situations déjà bien touchées sur feuillage, principalement dans le Mâconnais et l'Yonne.

Analyse de risque :

Le prochain risque orageux n'est annoncé que pour fin de semaine. Cependant, les grappes sont encore très sensibles et toutes les taches issues des différentes contaminations ne sont pas toutes encore visibles.

Le risque peut toujours être qualifié de **modéré à élevé** selon les situations (présence d'inoculum, environnement et état de la protection).



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

OÏDIUM

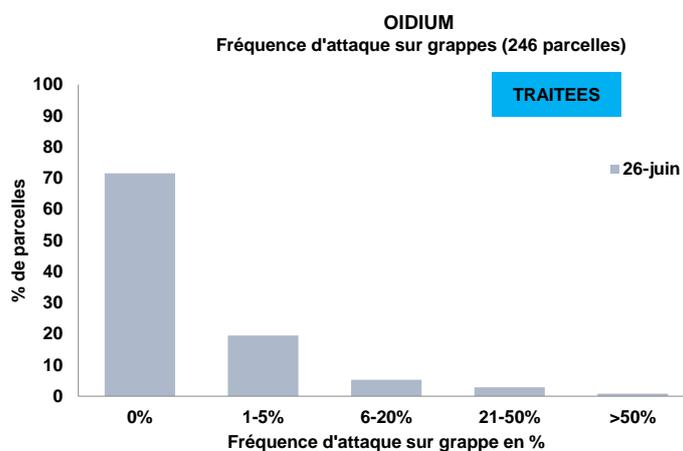
Situation

Les observations se concentrent désormais uniquement sur grappes.

246 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

La maladie est détectée dans 29% des situations. L'attaque apparaît très variable : dans 90% des situations, la fréquence d'attaque ne dépasse pas 5%. Dans de rares situations, l'intensité est déjà plus forte (max 69%).

Les parcelles les plus touchées sont essentiellement des Chardonnay situés dans les vignobles du Mâconnais, de Côte d'Or et du Jura.

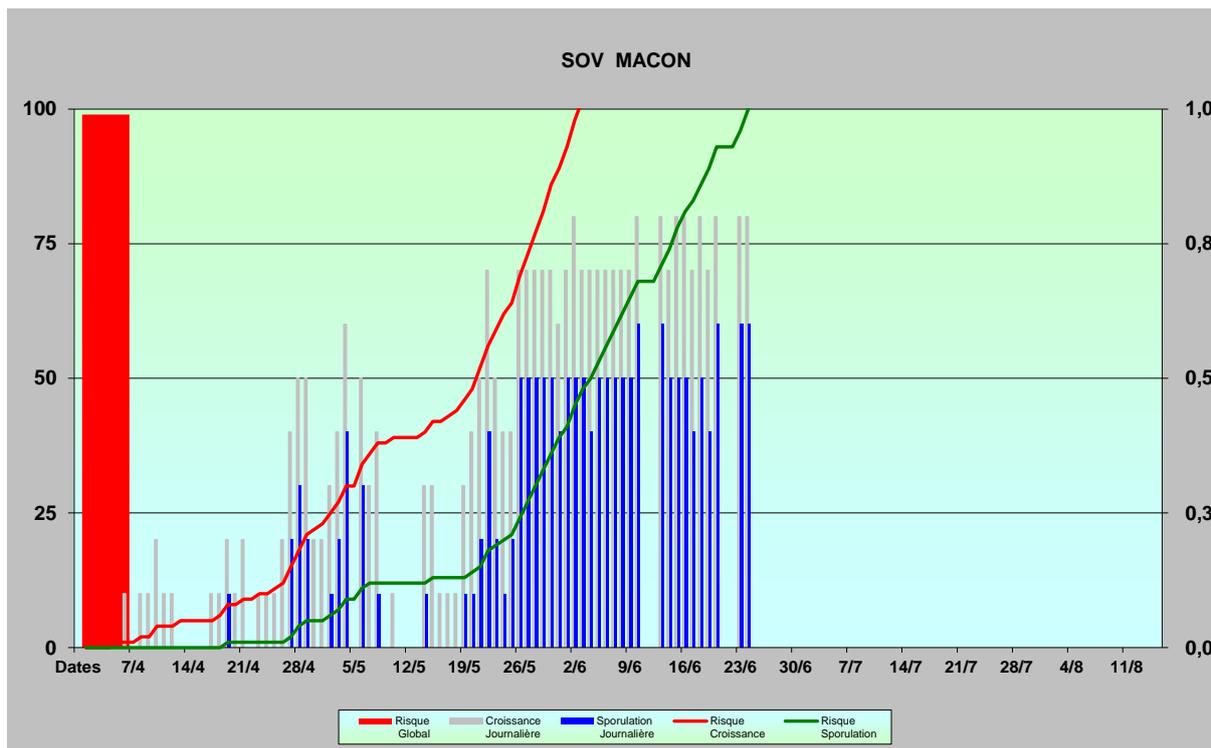


Analyse de Risque :

A l'exception des périodes pluvieuses, les conditions météo restent toujours très favorables au champignon.

Les grappes se situent toujours dans leur période de plus forte sensibilité à la maladie. **Le risque oïdium demeure élevé à très élevé (Saône et Loire et Côte d'Or).**

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté



Simulation SOV pour le poste de Mâcon (71)



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BLACK-ROT

Situation :

Dans l'ensemble il est noté peu d'évolution, excepté sur les secteurs ou sur les parcelles historiques (surtout Beaujolais et localement Mâconnais) où une sortie importante est observée sur feuilles comme sur grappes.

Analyse de risque :

Un nouvel épisode pluvio-orageux est annoncé pour fin de semaine. Il coïncidera à nouveau avec la période de plus grande sensibilité des grappes qui débute à nouaison et s'étend jusqu'à début véraison.

VERS DE GRAPPE

L'activité de vol reste à ce jour très limitée. Quelques captures de Cochylys et Eudémis sont enregistrées dans les différents vignobles.

COCHENILLES

Le début des essaimages de larves de cochenilles floconneuses (*Pulvinaria* et *Neopulvinaria*) est noté depuis semaine dernière dans certaines parcelles précoces de Saône et Loire. C'est désormais également le cas depuis quelques jours en Côte d'Or, notamment sur la zone Hautes-Côtes de Nuits. Dans les parcelles très infestées (nombreux boucliers visibles sur les baguettes), il convient de surveiller l'évolution des niveaux de populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le **message réglementaire n°1** édité par le SRAL Bourgogne Franche-Comté est joint en version PDF à ce bulletin. Il précise toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) de même pour les cartes interactives sont consultables sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ces liens :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

La carte des zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice est consultable : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

En vignes mères et en zones de lutte obligatoire, nous entrons dans la période de traitement obligatoire. Le premier traitement doit intervenir comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Protection continue de 24 à 28 jours et Protection renforcée	<p style="text-align: center;">Rappel T1 : du 14 au 21 juin</p> <p>En AB, le 2^e traitement a dû être réalisé. Le 3^e et dernier interviendra 8 jours après.</p> <p>En viticulture conventionnelle, la seconde intervention est à envisager 14 jours après la première (28 juin au 05 juillet)</p>
Protection continue de 14 jours	<p>T1 : du 19 au 25 juin – En conventionnel, la protection est terminée. En AB, la seconde intervention aura lieu entre le 27 juin et le 3 juillet.</p>

Dans les pépinières viticoles, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire, avec des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte. La protection doit être assurée **entre le 15 mai et le 15 octobre**. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

Prochain BSV : mardi 4 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.